

Le CESE a adopté l'avis : Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 28/03/2018

Saisine liée : PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE DANS LES OUTRE-MER

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Adopté en séance plénière du 28 mars 2018

L'avis "Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer" présenté par [Inès Bouchaut-Choisy](#) au nom de la [délégation à l'Outre-mer](#) présidée par [Jean-Etienne Antoinette](#) a été adopté

[Joëlle Prévot-Madère](#) et Jean-Etienne Antoinette ont présenté l'exposé des motifs de la résolution portant contribution du CESE aux assises des Outre-Mer portée par le Bureau du CESE.

Le modèle touristique ultramarin basé sur la recherche de massification et une offre commerciale de plus en plus concurrencée, montre à présent ses limites. Dans cet avis, le CESE plaide pour un tourisme durable et économiquement viable, qui réponde aux défis environnementaux et climatiques, en tenant compte de ses impacts actuels et futurs. Le CESE préconise de mettre l'identité culturelle et la richesse de la biodiversité des Outre-mer au cœur de leur stratégie. Pour cela, la formation, l'implication et la sensibilisation des populations sont essentielles à cette démarche. Le projet d'avis se fixe comme objectif de recenser les pistes permettant cette transition. Il s'agit d'identifier les outils et de créer les conditions de mise en place de stratégies futures car la transformation du tourisme Outre-mer ne se décrète pas et doit faire l'objet d'une préparation à long terme pour se formaliser en plans pluriannuels dans chaque territoire.

L'avis a été adopté avec 173 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre.